

ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2023
n° 1255

9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021

En France, en 2021, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, que cette personne vive dans le même logement ou ailleurs. Cette aide peut prendre la forme d'une aide aux activités de la vie quotidienne, d'un soutien moral ou, pour les adultes, d'un soutien financier. Ainsi, 8,8 millions d'adultes et 0,5 million de mineurs de 5 ans ou plus sont proches aidants, soit respectivement un sur six et un sur vingt d'entre eux.

Près d'une personne sur quatre de 55 à moins de 65 ans se déclare proche aidant. La part de ces derniers augmente avec l'âge jusqu'aux alentours de 60 ans, puis tend à décroître ensuite. Les femmes déclarent plus souvent apporter une aide régulière dans les activités de la vie quotidienne ou un soutien moral, alors que les hommes apportent plus souvent une aide financière.

La part de proches aidants fournissant une aide régulière aux activités de la vie quotidienne – aide qui nécessite une proximité géographique avec le proche aidé – est plus élevée à âge donné dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), dans les Hauts-de-France et en Corse, territoires qui comptent également, à âge donné, un pourcentage plus élevé de personnes handicapées, que ce soit au titre d'une limitation sensorielle, physique ou cognitive sévère, ou bien au titre d'une forte limitation plus globale dans les activités de la vie quotidienne.

Thomas Blavet (DREES, Institut des politiques publiques, Paris School of Economics)

En 2021, en France, selon l'enquête Vie quotidienne et santé (*encadré 1*), 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs : 8,8 millions d'adultes et

0,5 million de mineurs âgés de 5 ans ou plus (*tableau 1*). Cela signifie que, selon cette enquête, 14,8 % des personnes âgées de 5 ans ou plus sont des proches aidants¹ (16,9 % des adultes et 4,8 % des enfants). Ces chiffres ne sont pas directement comparables avec ceux, publiés

1. Cette expression sera utilisée par simplicité dans l'ensemble de l'étude pour désigner les personnes déclarant apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs.

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- jusqu'ici par la DREES (*Pour en savoir plus*), où sont comptabilisés comme proches aidants les individus désignés comme tels par les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie elles-mêmes.

3 millions de personnes apportent à la fois une aide à la vie quotidienne et un soutien moral, avec ou sans aide financière

L'aide régulière apportée peut prendre la forme d'une aide dans les activités de la vie quotidienne, d'un soutien moral ou d'une aide financière, cette dernière modalité ne concernant pas les mineurs (*encadré 1*). L'aide la plus fréquemment déclarée est le soutien moral (6,4 millions de personnes âgées de 5 ans ou plus, dont 368 000 mineurs), puis l'aide à la vie quotidienne (5,7 millions de personnes, dont 308 000 mineurs) et l'aide financière (1,3 million d'adultes).

Une personne peut déclarer apporter régulièrement plusieurs formes d'aide. Ainsi, 3,0 millions de personnes de 5 ans ou plus déclarent apporter à la fois une aide à la vie quotidienne et un soutien moral avec ou sans aide financière (2,8 millions d'adultes et un peu plus de 150 000 enfants) et près de 650 000 adultes déclarent apporter les trois formes d'aide. La majorité des proches aidants apportent cependant une seule forme d'aide. 3,1 millions de personnes déclarent apporter uniquement un soutien moral régulier et 2,6 millions uniquement une aide régulière à la vie quotidienne.

Le pourcentage de personnes se déclarant proches aidants augmente avec l'âge jusqu'aux alentours de 60 ans, puis tend à décroître, à l'exception d'un rebond entre 80 et 85 ans qui peut s'expliquer par l'entrée dans la dépendance des conjoints des personnes âgées. Parmi les 55 à 64 ans, près d'une personne sur quatre se déclare proche aidant (*graphique 1*). Au fil de l'avancée en âge, la probabilité d'avoir un proche en situation de perte d'autonomie (grand-parent, parent puis conjoint) augmente.

Les femmes apportent plus souvent que les hommes une aide régulière à la vie quotidienne ou un soutien moral

Parmi les adultes, les femmes déclarent un peu plus souvent que les hommes apporter une aide régulière. Elles sont ainsi surreprésentées parmi les personnes se déclarant proches aidants (56 %, alors qu'elles comptent pour 52 % de la population adulte en France) (*tableau 2*). Parmi les mineurs, les filles sont également légèrement surreprésentées (*encadré 2*). Ce constat se retrouve quasiment à chaque tranche d'âge, à l'exception des 75 ans ou plus où les femmes sont sous-représentées.

Pour les adultes, cette surreprésentation concerne autant les activités de la vie quotidienne que le soutien moral. En revanche, les femmes sont un peu sous-représentées parmi les personnes déclarant apporter une aide financière. Ce sont, cette fois, les hommes qui sont en nombre supérieur, comptant pour 51 % de l'ensemble des personnes déclarant apporter

Encadré 1 L'enquête Vie quotidienne et santé 2021

L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Celle-ci vise à connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine. Dans le cadre de cette enquête, les personnes sont aussi interrogées sur les proches qui les aident. Dans un troisième temps, un échantillon de ces proches est interrogé (volets Aidants informels de l'enquête Autonomie-Ménages), afin de connaître plus précisément les caractéristiques de ces derniers, l'aide qu'ils apportent et le vécu de cette situation.

L'enquête Vie quotidienne et santé a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en logement ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En métropole et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) hors Mayotte, les personnes ont pu répondre par internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. À Mayotte, elles ont répondu à un enquêteur en face à face. Une personne du logement pouvait répondre pour l'ensemble des habitants du logement.

Conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France et de la Direction des sports.

Cette étude sur les personnes se déclarant proches aidants a été réalisée en mobilisant la question suivante de l'enquête :

« Apportez-vous une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans ce logement ou ailleurs ? ». Il s'agit d'une question inédite par rapport aux dispositifs antérieurs similaires. Les modalités de réponse sont les suivantes : « Oui, une aide aux activités de la vie quotidienne », « Oui, un soutien moral », « Oui, une aide financière » et « Non ». La personne interrogée pouvait donner plusieurs réponses. Un traitement post-enquête a ensuite été réalisé en supposant qu'aucune personne âgée de moins de 18 ans n'apporte d'aide financière et qu'aucune personne âgée de moins de 5 ans n'apporte d'aide régulière quelle qu'en soit la forme.

Aussi, cette étude mobilise une définition des aidants qui diffère de celle utilisée habituellement et les chiffres présentés ici ne peuvent être approchés de ceux publiés par ailleurs. Ceux-ci s'appuient sur les volets Aidants des prédécesseurs du dispositif Autonomie où les aidants sont désignés par les personnes qu'ils aident. Il faudra confronter les résultats de l'enquête VQS et des volets aidants du dispositif Autonomie pour apprécier l'impact de cette différence de définition.

Les chiffres issus de cette étude sur les personnes se déclarant proches aidants ne peuvent par ailleurs pas être comparés directement au nombre de personnes handicapées bénéficiant de l'aide d'un proche (Rey, 2023). En effet, l'enquête VQS porte sur les personnes vivant en logement ordinaire, permettant une estimation du nombre de personnes aidées vivant à domicile, alors que les personnes qui se déclarent proches aidants peuvent également apporter de l'aide à une personne résidant en institution. Par ailleurs, une personne handicapée peut être aidée par plusieurs proches aidants, de même qu'un proche aidant peut apporter de l'aide à plusieurs personnes handicapées. D'autres aspects peuvent rendre la mise en regard de ces chiffres complexes. Les résultats de l'enquête Autonomie permettront d'aborder plus en détail le nombre de proches aidants apportant de l'aide à une personne handicapée.

Tableau 1 Effectifs de personnes déclarant apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie selon l'aide apportée

	Ensemble de la population âgée de 5 ans ou plus		Adultes		Mineurs de 5 ans ou plus	
	Effectifs de personnes se déclarant proches aidants	Part dans la population âgée de 5 ans ou plus (en %)	Effectifs de personnes se déclarant proches aidants	Part dans la population âgée de 18 ans ou plus (en %)	Effectifs de personnes se déclarant proches aidants	Part dans la population âgée de 5 à moins de 18 ans (en %)
Ensemble dont :	9 344 000	14,8	8 822 000	16,9	522 000¹	4,8
Aide à la vie quotidienne	5 664 000	9,0	5 355 000	10,3	308 000	2,8
Soutien moral	6 382 000	10,1	6 015 000	11,5	368 000	3,4
Aide financière	1 333 000	2,1	1 333 000	2,6	s/o	s/o
Une seule forme d'aide	5 949 000	9,4	5 581 000	10,7	368 000	3,4
Aide à la vie quotidienne	2 588 000	4,1	2 433 000	4,7	154 000	1,4
Soutien moral	3 076 000	4,9	2 863 000	5,5	214 000	2,0
Aide financière	285 000	0,5	285 000	0,5	s/o	s/o
Deux formes d'aide	2 753 000	4,4	2 599 000	5,0	154 000	1,4
Aide à la vie quotidienne et soutien moral	2 347 000	3,7	2 193 000	4,2	154 000	1,4
Aide à la vie quotidienne et aide financière	88 000	0,1	88 000	0,2	s/o	s/o
Soutien moral et aide financière	318 000	0,5	318 000	0,6	s/o	s/o
Trois formes d'aide	641 000	1,0	641 000	1,2	s/o	s/o

s/o : sans objet.

1. Chiffre non comparable à celui des adultes puisque les enfants ne peuvent déclarer apporter une aide financière.

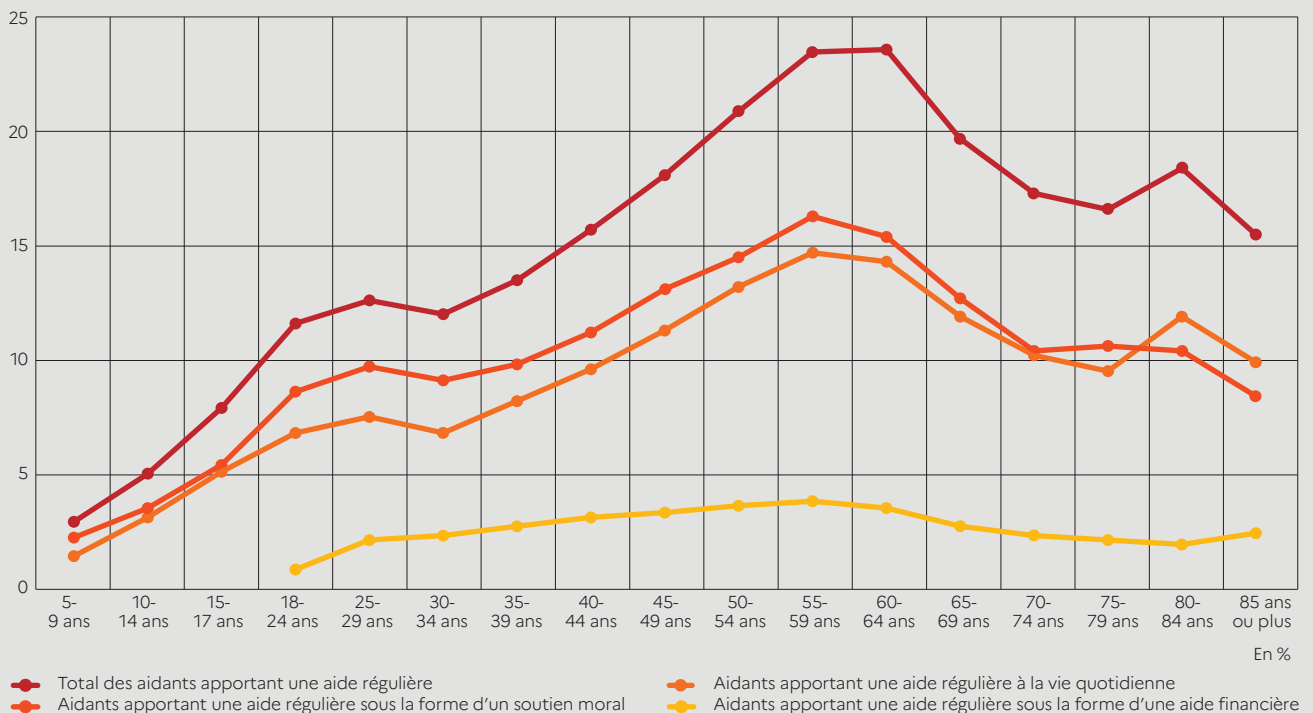
Lecture > 5,7 millions de personnes âgées de 5 ans ou plus déclarent apporter une aide régulière dans les activités de la vie quotidienne. Parmi elles, 2,6 millions apportent exclusivement une aide régulière dans les activités de la vie quotidienne.

Champ > France, personnes âgées de 5 ans ou plus résidant en logement ordinaire.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

Graphique 1 Pourcentage d'aidants par classe d'âge selon l'aide apportée



Lecture > 23,5 % des personnes âgées de 60 à moins de 65 ans déclarent apporter une aide régulière quelle qu'en soit la forme.

Champ > Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

une aide financière alors qu'ils constituent 48 % de la population adulte en France.

Une moins bonne santé déclarée des proches aidants qu'au sein de la population générale

À la question « Comment est votre état de santé général », les personnes se déclarant proches aidants répondent nettement moins souvent que la population générale qu'elles sont en bonne ou en très bonne santé, quelle que soit l'aide apportée. Ce résultat se retrouve, parmi les adultes, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la tranche d'âge considérée, tout comme parmi les enfants, aussi bien chez les filles que chez les garçons (encadré 2). Par exemple, parmi les femmes aidantes, 66 % déclarent un état de santé bon ou très bon, contre 72 % de l'ensemble des femmes (tableau 3). De même, parmi les hommes aidants, 67 % déclarent un état de santé bon ou très bon, contre 76 % de l'ensemble des hommes.

Les écarts portent surtout sur la réponse « très bon » état de santé. Les personnes se déclarant proches aidants donnent bien moins souvent cette réponse. Elles répondent un peu plus souvent être en bonne santé et beaucoup plus souvent être en assez bonne santé.

Ce résultat remarquable sur la santé moyenne des aidants relève d'une approche qu'on peut juger approximative, dans la mesure

Tableau 2 Part de femmes selon l'aide apportée En %

	Aide régulière	Activités de la vie quotidienne	Soutien moral	Aide financière	Ensemble
De 18 à moins de 30 ans	55,1	55,0	56,3	53,1	49,8
De 30 à moins de 45 ans	55,9	56,3	56,8	48,6	51,3
De 45 à moins de 60 ans	56,1	56,5	57,6	50,6	50,9
De 60 à moins de 75 ans	56,8	56,3	58,8	48,4	53,2
75 ans ou plus	55,2	52,4	59,3	39,9	59,4
Ensemble	56,0	55,8	57,7	48,8	52,2

Lecture > Les femmes âgées de 45 à moins de 60 ans représentent 56,1 % des personnes de cette classe d'âge déclarant apporter une aide régulière quelle qu'en soit la forme.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

Encadré 2 Les mineurs âgés de 5 à 17 ans se déclarant proches aidants

522 000 mineurs apportent une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs. Parmi eux, 308 000 apportent au moins une aide régulière dans les activités de la vie quotidienne et 368 000 apportent au moins un soutien moral, 154 000 apportant les deux types d'aide (tableau 1). À l'image de ce que l'on constate pour les adultes, les filles sont légèrement surreprésentées parmi les mineurs proches aidants (tableau A). En effet, elles représentent 50,8 % de l'ensemble des mineurs proches aidants alors qu'elles représentent 48,8 % de la population âgée de 5 à 17 ans en France. Ce résultat se retrouve aussi bien pour l'aide régulière dans les activités de la vie quotidienne que pour le soutien moral.

De même, comme pour les adultes, les mineurs se déclarant proches aidants jugent moins souvent être en bonne ou en très bonne santé que l'ensemble de la population âgée de 5 à 17 ans. Ce résultat se retrouve aussi bien chez les filles que chez les garçons. Par exemple, 94 % des filles aidantes déclarent un état de santé bon ou très bon contre 97 % de l'ensemble des filles âgées de 5 à 17 ans (tableau B). De même, 94 % des garçons aidants déclarent un état de santé bon ou très bon contre 97 % de l'ensemble des garçons âgés de 5 à 17 ans. Les écarts sont globalement moins marqués que pour les adultes, mais n'en sont pas moins remarquables compte tenu du fait que les mineurs qui ne sont pas en bonne santé sont peu nombreux. C'est pour les jeunes filles de 15 à moins de 18 ans qui apportent une aide aux activités de la vie quotidienne que l'écart est le plus marqué : 88 % contre 96 % pour l'ensemble des jeunes filles de cet âge, soit 8 points de pourcentage de moins.

Tableau A – Pourcentage de filles selon l'aide apportée En %

	Aide régulière	Activités de la vie quotidienne	Soutien moral	Ensemble
De 5 à moins de 10 ans	53,3	53,9	53,8	49,0
De 10 à moins de 15 ans	51,3	51,3	52,3	48,9
De 15 à moins de 18 ans	48,8	48,1	49,4	48,3
Ensemble	50,8	50,4	51,6	48,8

Lecture > Les filles âgées de 5 à moins de 18 ans représentent 50,8 % des personnes de cette classe d'âge apportant une aide régulière.

Champ > Filles âgées de 5 à moins de 18 ans résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

Tableau B – Part de filles et de garçons déclarant un état de santé bon ou très bon En %

	Aide régulière	Activités de la vie quotidienne	Soutien moral	Ensemble
Filles				
De 5 à moins de 10 ans	96,1	96,1	95,3	97,8
De 10 à moins de 15 ans	95,6	95,2	96,0	97,2
De 15 à moins de 18 ans	90,8	88,0	93,9	95,6
Ensemble des filles	93,9	92,5	95,1	97,1
Garçons				
De 5 à moins de 10 ans	96,9	95,1	98,0	97,1
De 10 à moins de 15 ans	94,7	92,5	95,9	97,0
De 15 à moins de 18 ans	92,1	89,8	91,7	96,1
Ensemble des garçons	94,1	91,7	94,8	96,8

Lecture > 90,8 % des filles âgées de 15 à moins de 18 ans apportant une aide régulière déclarent un état de santé général bon ou très bon.

Champ > Personnes âgées de 5 à moins de 18 ans résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

Tableau 3 Part de femmes et d'hommes déclarant un état de santé bon ou très bon

En %

	Aide régulière	Activités de la vie quotidienne	Soutien moral	Aide financière	Ensemble
Femmes					
De 18 à moins de 30 ans	85,5	86,3	85,5	82,7	90,7
De 30 à moins de 45 ans	76,8	76,5	76,6	76,5	85,8
De 45 à moins de 60 ans	66,6	66,2	66,8	63,2	72,7
De 60 à moins de 75 ans	59,3	60,0	58,7	54,8	63,2
75 ans ou plus	37,8	35,3	38,9	29,7	39,6
Ensemble des femmes	65,8	65,7	66,5	63,9	72,4
Hommes					
De 18 à moins de 30 ans	90,0	90,4	90,5	85,8	93,6
De 30 à moins de 45 ans	81,5	81,0	80,7	79,1	88,2
De 45 à moins de 60 ans	68,1	68,6	67,5	68,3	75,3
De 60 à moins de 75 ans	57,6	57,1	57,9	57,6	61,4
75 ans ou plus	36,7	36,4	37,2	33,2	41,1
Ensemble des hommes	67,2	66,8	68,4	66,1	75,6

Lecture > 59,3 % des femmes âgées de 60 à moins de 75 ans apportant une aide régulière déclarent un état de santé bon ou très bon.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

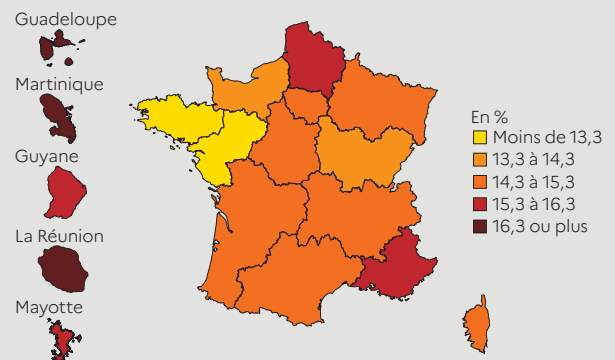
> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

où l'appréhension de la santé n'est ici pas mise en relation avec l'intensité de l'aide apportée. Pour autant, il traduit peut-être l'existence d'un impact de la situation de proche aidant sur la santé, via la charge mentale et physique qu'elle peut induire. Le vécu de l'aide diffère en effet selon l'intensité de l'aide apportée (Blavet, Caenen, 2023).

La part des proches aidants culmine dans les DROM, en PACA et dans les Hauts-de-France

D'une région à l'autre, la part des personnes âgées de 5 ans ou plus qui se déclarent proches aidants varie significativement, même après avoir contrôlé l'effet des différences territoriales de répartition par âge des populations² (carte 1). Si cette part est de 14,8 % pour l'ensemble de la France, elle est nettement plus élevée, à structure par âge identique, en Martinique (21,7 %), en Guadeloupe (18,1 %), à La Réunion (18,4 %) et, dans une moindre mesure, à Mayotte (16,0 %), en Guyane (16,0 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,8 %) et dans les Hauts-de-France (15,7 %). Elle est à l'inverse significativement plus faible dans les Pays de la Loire (12,4 %), en Bretagne (13,1 %), en Bourgogne Franche-Comté (14,2 %) et en Normandie (14,2 %).

Une partie des disparités régionales semblent s'expliquer par celle de la part des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Pour conforter cette hypothèse, il suffit de mettre en regard la part des personnes déclarant apporter plus spécifiquement une aide régulière aux activités de la vie quotidienne – forme d'aide nécessitant davantage de proximité géographique avec le proche aidé –, à la part des personnes handicapées, que ce soit au titre d'une limitation sensorielle, physique ou cognitive sévère, ou bien au titre d'une forte limitation plus globale dans les activités de la vie quotidienne, en contrôlant l'effet des différences territoriales de structures d'âge également.

Carte 1 Part normalisée de proches aidants déclarant apporter une aide quelle qu'en soit la forme en France

Note > La part de proches aidants par région a été normalisée selon l'âge (tous les pourcentages régionaux sont calculés en pondérant les pourcentages régionaux selon les différentes tranches d'âge par le poids national des tranches d'âge).

Lecture > Dans les Hauts-de-France, 15,7 % des personnes âgées de 5 ans ou plus déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs.

Champ > Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

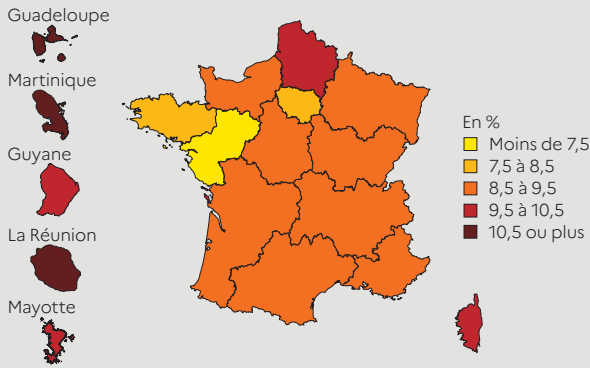
> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

La répartition de la part des personnes déclarant apporter une aide régulière à la vie quotidienne (carte 2a) diffère quelque peu de la répartition de l'ensemble des proches aidants, sans spécification du type d'aide. En revanche, elle concorde avec celle des personnes se déclarant fortement limitées ou déclarant au moins une limitation fonctionnelle sévère (carte 2b).

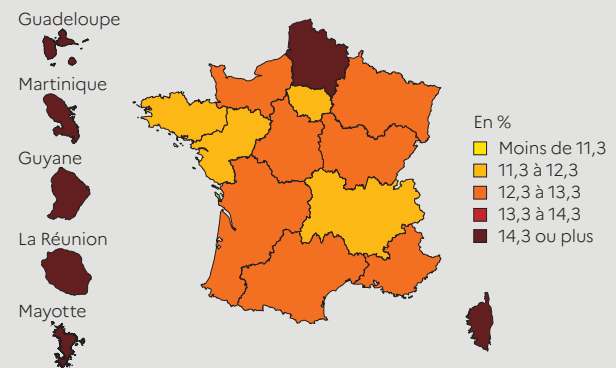
2. La part de personnes âgées de 5 ans ou plus qui déclarent apporter une aide régulière, une aide régulière à la vie quotidienne et celle des personnes se déclarant fortement limitées ou déclarant au moins une limitation fonctionnelle sévère au niveau départemental sont consultables en ligne (tableaux complémentaires A, B et C).

Carte 2 Comparaison entre les parts de proches aidants et de personnes fortement limitées, par région

2a - Part normalisée de proches aidants déclarant apporter une aide aux activités de la vie quotidienne en France



2b - Part normalisée de personnes déclarant être fortement limitées ou présentant au moins une limitation fonctionnelle sévère en France



Note > Les parts par région ont été normalisées selon l'âge (tous les pourcentages régionaux sont calculés en pondérant les pourcentages régionaux selon les différentes tranches d'âge par le poids national des tranches d'âge).

Lecture > En Guadeloupe, 12,5 % des personnes âgées de 5 ans ou plus déclarent apporter une aide dans les activités de la vie quotidienne à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant dans le même logement ou ailleurs.

En Corse, 16,0 % des personnes âgées de 5 ans ou plus déclarent être fortement limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ou ont au moins une limitation fonctionnelle sévère.

Champ > Personnes âgées de 5 ans ou plus résidant en logement ordinaire en France.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021.

> *Études et Résultats* n° 1255 © DREES

En effet, la part de ceux qui déclarent apporter une aide régulière aux activités de la vie quotidienne est plus élevée en Martinique (15,1 %), en Guadeloupe (12,5 %), à La Réunion (11,5 %), à Mayotte (10,4 %), en Guyane (10,3 %), dans les Hauts-de-France (10,2 %) et en Corse (9,6 %). Ces régions sont également celles où la part de personnes se déclarant fortement limitées ou déclarant au moins une limitation fonctionnelle est la plus élevée : à Mayotte (22,8 %), en Martinique (16,6 %), en Guadeloupe (15,9 %), en Corse (16,0 %), à La Réunion (15,5 %), en Guyane (15,3 %) et dans les Hauts-de-France (15,1 %).

On retrouve également une concordance entre les régions où la part de personnes déclarant apporter une aide régulière aux activités de la vie quotidienne est la plus faible (Pays de la Loire [7,4 %], Bretagne [7,7 %] et Île-de-France [8,4 %]) et celles où la part de personnes se déclarant fortement limitées ou avec au moins une limitation fonctionnelle sévère est également la plus faible (Bretagne [11,4 %], Pays de la Loire [11,7 %] et Île-de-France [11,7 %]). ●



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : **Handicap** **Perte d'autonomie** **Aidant**

Pour en savoir plus

- > **Bellidenty, J., Radé, E.** (2021, octobre). Aider son parent âgé en ayant des enfants à charge – Quelle est la situation de cette « génération pivot » ? DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 83.
- > **Besnard, X., Abdoul-Carime, S.** (2020, décembre). L'entourage des personnes âgées en établissements : relations familiales et sociales, aides reçues. Résultats de l'enquête « CARE-Institutions » (2016). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 71.
- > **Besnard, X., Brunel, M., Couvert, N., Roy, D.** (2019, novembre). Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée. Résultats des enquêtes « CARE » auprès des aidants (2015-2016). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 45.
- > **Blavet, T., Caenen, Y.** (2023). Les proches aidants : une population hétérogène. Proposition de grille d'analyse pour rendre compte de la diversité des situations de proches aidants de personnes vivant à domicile et cerner celles dont le vécu est le plus difficile. DREES, *DREES Méthodes*, à paraître.
- > **Briard, K.** (2017, décembre). Aider un proche : quels liens avec l'activité professionnelle ? *Dares, Dares Analyses*, 81.
- > **Rey, M.** (2023, février). En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1254.
- > **Soullier, N.** (2012, mars). Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie. DREES, *Études et Résultats*, 799.
- > **Soullier, N.** (2012, décembre). L'aide humaine auprès des adultes à domicile : l'implication des proches et des professionnels. DREES, *Études et Résultats*, 827.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr